

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-21790091-20201012-DCM54-2020-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

COMMUNE D'AMURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 12 OCTOBRE 2020**

Conseillers: 11
Présents: 8
Votants: 8
Pouvoir: 1

L'an deux mille vingt, le 12 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d' AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Marcel MOINARD, Maire.

Présents : MOINARD Marcel, HERAULT Francette, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, QUEIROS Catherine, MICHAUD Loïc

Absents excusés : MOULIN Mélina, GAUDIN Gilles,

Absent non excusé : REIGNIER Bernard,

Pouvoir : GAUDIN Gilles à MICHAUD Loïc

Date de la convocation : 02 octobre 2020

Objet: Tarifs salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la location la salle des fêtes :

	Tarifs été du 1er mai au 14 octobre	Tarifs hiver du 15 octobre au 30 avril
Habitants de la commune 24 heures 1 journée supplémentaire	175 Euros 61 Euros	196 Euros 82 Euros
Habitants de la commune se mariant sur la commune avec justificatif (2 jours minimum)	50% du tarif habitants commune	50% du tarif habitants commune
Jeunes de la commune de 18 à 25 ans (Sauf samedi et dimanche)	50 Euros	71 Euros
Réunions et activités non payantes des associations de la commune, des collectivités territoriales, des établissements publics	Gratuit	Gratuit
Associations de la commune exerçant une animation payante 24 heures 1 journée supplémentaire	100 Euros 40 Euros	121 Euros 61 Euros
Personnel communal	Gratuit 1 fois pendant la durée du mandat	Gratuit 1 fois pendant la durée du mandat
Pot de l'amitié suite à décès d'habitant de la commune	Gratuit	Gratuit
Habitants et associations hors commune 24 heures 1 journée supplémentaire	277 Euros 70 Euros	298 Euros 91 Euros
Réunion Associations hors communes (sans utilisation de l'office et sans repas)	90 Euros	110 Euros

Une location de 3 jours sera considérée comme 2 fois 24 heures plus une journée supplémentaire.

Toutes délibérations ultérieures deviennent caduques.

Une caution de 800 Euros ainsi que le versement d'arrhes, soit 25% de montant global de la location seront déposés à la signature du contrat.

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20201013-DCM54-2020-DE
Forfait ménage
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

77 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 23 OCT. 2020
Et publication du 23 OCT. 2020

